



Changement de propriétaire

Par **polak30**, le **18/09/2015** à **16:10**

Bonjour, actuellement employé dans un bar brasserie depuis fev 2013, mon employeur vient de m'annoncer la vente du bar et signalé oralement que le nouveau propriétaire ne souhaitait pas me reprendre et de ce fait, qu'il s'était "arrangé" avec l'acquéreur pour que lui, n'ai pas a me licencier! c'est donc mon patron actuel qui risque de le faire et ce, sans motifs. merci de me dire, quels sont mes Droits, de sorte a ne pas etre licencié pour fautes graves sans raisons! une rupture conventionnelle est elle envisageable et sous quelles conditions? merci d'avance

Par **moisse**, le **18/09/2015** à **19:24**

Bonsoir,

Votre employeur actuel, comme le futur, n'ont pas le choix, le code du travail L1224-1 et suivants s'impose à eux, et à vous.

Vous pouvez toujours négocier une rupture conventionnelle en demandant des gros sous, au motif que sans ces gros sous, l'acheteur risque de ne pas signer car il devra licencier et surtout avoir un motif de licenciement.